

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 octobre 2016

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – CAPY Alban – LAVAL Laurent – NOEL Guy – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents : GRIFFE Alain pouvoir donné à Anne-Marie CAUMONT – JOACHIM Joëlle pouvoir donné à Catherine CAPOT.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Territoires de santé

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'a été présenté, lors de la séance du 13 septembre dernier, le recueil des actes administratifs spécial n°R76-2016-147 publié le 6 septembre 2016, explicitant la nouvelle orientation des territoires de santé. Monsieur le Maire demande leur avis professionnel aux conseillères municipales également employées de l'hôpital puis soumet au vote les deux hypothèses, 13 territoires ou 6 territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, valide l'hypothèse 1, 13 territoires.

Etude des devis pour l'aménagement extérieur du Moulinou

Monsieur Patrick Routhieau rappelle au Conseil le projet de réfection des voies aux gîtes du Moulinou.

Monsieur Routhieau présente son projet et les trois devis en sa possession.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur Routhieau pourquoi ne pas créer une place goudronnée, des allées ainsi qu'un petit jardin privatif pour chaque gîte.

Le Conseil Municipal décide de créer une commission à laquelle participe Patrick Routhieau, Christian Chavaroche, Patrice Peulet, Jérôme Maleville et Marie Bos. La première réunion se fera le 3 novembre prochain à 11h30.

Etude des devis pour l'achat des panneaux de rues

Monsieur Patrick Routhieau rappelle au Conseil le dossier de dénomination des rues et voies de la commune. Il y a lieu maintenant d'acheter les panneaux. Monsieur Routhieau présente les trois devis en sa possession :

- Entreprise Signaux Girod : 12.578,71 € HT, soit 15094,46 € TTC,
- Entreprise Comat et Valco : 12.581 € HT, soit 15.097,20 € TTC,
- Entreprise Direct Signalétique : 24.415,01 € HT, soit 29.298,01 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant TTC de 15.094,46 € et privilégie ainsi la proximité de cette entreprise lotoise et la qualité de sa prestation.

Etude des devis pour la pose des panneaux de rues

Monsieur Patrick Routhieau rappelle au Conseil le dossier de dénomination des rues et voies de la commune. Il y a lieu maintenant de poser ces panneaux. Monsieur Routhieau présente les quatre devis en sa possession :

- GER du Sarladais : 3.085 € HT, soit 3.622 € TTC, à préciser qu'il faut fournir le matériel et les matériaux à la personne qui viendra travailler,
- Entreprise Cruciani Daniel : 8.085 € HT, soit 9.702 € TTC,
- Entreprise Kangourou de Cenon : 11.025 € HT, soit 13.230 € TTC,
- Entreprise Signaux Girod : 12.936 € HT, soit 15.52320 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour l'entreprise Cruciani, 5 voix pour le GER du Sarladais et 4 abstentions, valide le devis de l'entreprise Cruciani Daniel pour un montant TTC de 9.702 €.

Révision des tarifs de location des salles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs actuels de location de la salle socioculturelle et considérant qu'il y aurait lieu d'en modifier les tarifs, fait la proposition suivante :

	Week-end	Samedi Dimanche Jour férié	Autres jours
--	-----------------	---	---------------------

La salle seule

Association ou particulier de la commune	125 €	105 €	85 €
--	-------	-------	------

Journée supplémentaire : 45 euros par jour

Association ou particulier hors commune, restaurateur	225 €	175 €	115 €
---	-------	-------	-------

Journée supplémentaire : 75 euros par jour

La salle avec la cuisine

Association ou particulier de la commune	195 €	155 €	135 €
--	-------	-------	-------

Journée supplémentaire : 65 euros par jour

Association ou particulier hors commune, restaurateur	355 €	225 €	185 €
---	-------	-------	-------

Journée supplémentaire : 85 euros par jour

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire et dit que les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Participation au transport d'un mobil-home pour la famille Dolhain

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de Madame Annabelle Dolhain, locataire aux Plasses de Nadaillac, dont la maison a brûlé l'an passé et qui depuis vit dans des conditions très difficiles. Pour cet hiver, Madame Dolhain a acheté un mobil-home afin de pouvoir avec ses deux enfants dormir au chaud, elle ne s'en servira que de chambre à coucher, aucun raccordement d'eau potable ou d'eaux usées n'est nécessaire. Compte-tenu de ses difficultés financières, elle est venue demander en mairie si le CCAS pouvait lui accorder une aide pour payer le transport du mobil-home dont la facture s'élève à 500 euros, sachant qu'elle a financé l'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500 euros à Madame Dolhain afin de financer l'intégralité du transport.

Changement de locataire gîte du Moulinou

Monsieur le Maire informe le Conseil du départ du gîte 5 de Monsieur Foucault au 3 novembre prochain. Monsieur Mathieu Pigeat a sollicité l'attribution de ce gîte à compter du 16 décembre. Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de faire quelques travaux de rafraîchissement dans ce logement avant de le remettre en location, travaux qui se feront en régie et propose de ne pas modifier le montant du loyer, c'est-à-dire 260 euros par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le gîte 5 à Monsieur Pigeat pour un loyer mensuel de 260 euros.

Extension réseau électrique à Champ Dasseu

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de raccordement électrique de Monsieur Jacques Parant à Champ Dasseu, opération 37456 R.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 5 abstentions, approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'énergies du Lot, souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année, s'engage à participer à cette opération à hauteur de 6.400 euros, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget au compte 20415.

Création de poste d'un emploi permanent

Monsieur le Maire informe le Conseil :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la pérennisation du service périscolaire et de la création d'un deuxième service de cantine, il convient de renforcer les effectifs du service école.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

La création d'un emploi de cantinière et de collaboratrice aux TAPS à temps non complet 25 heures hebdomadaires, soit 25/35^{ème} à compter du 3 novembre 2016.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au cadre d'emploi de cantinière.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle en cuisine et accueil des enfants.

Le traitement sera calculé à l'IB 341 et IM 322.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses

Ecole : Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de Monsieur Fabrice Lhottelier concernant l'installation d'une alarme incendie filaire, pour un montant HT de 1.054,25 €.

Parcours de santé : Monsieur le Maire présente le projet de parcours de santé élaboré avec la collaboration de Monsieur Pascal Floch, un seul devis en sa possession à ce jour d'un montant de 2.882 euros HT. 3 voix du Conseil se prononcent contre ce projet mais il est demandé à Monsieur le Maire de présenter trois devis lors d'un prochain conseil.

Organisation du personnel : Monsieur Jérôme Maleville rappelle au Conseil qu'à ce jour deux chauffeurs seulement sont en charge des deux minibus mais qu'il serait judicieux d'en avoir un troisième au cas où l'un d'entre eux serait malade. Monsieur Maleville propose de garder Madame Magali Escapoulade via Initiatives Emplois et de lui confier une tournée de minibus tous les jours matin et soir, contrat de 10 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal valide cette proposition et souligne qu'en cas d'arrêt maladie du personnel de l'école, Madame Escapoulade serait apte à remplacer n'importe quel agent.

Lave-linge, sèche-linge : Monsieur le Maire fait un compte-rendu au Conseil de la réunion qu'il a eu avec le personnel et à laquelle participait également Mesdames Charbonnel et Caumont et Monsieur Maleville. Il a été décidé d'acheter un lave-linge et un sèche-linge pour tout ce qui est torchons de la cantine, serpillères de la salle socioculturelle et vêtements de travail des employés. Deux devis ont été faits pour les mêmes machines, Electro Fredo a fait une proposition à 1.049,98 € et Darty une proposition à 780 € TTC. Le Conseil valide la proposition de Darty.

Sécurité école : Monsieur le Maire informe le Conseil de l'arrivée en mairie d'un dossier à compléter pour obtenir des subventions afin de sécuriser l'école. Monsieur Maleville se charge de ce dossier.

Plan d'eau : Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de reclassement en catégorie 2 du plan d'eau de Payrignac.

Ecoles de Gourdon : Monsieur le Maire informe le Conseil de ce que prévoit de demander la commune de Gourdon pour la scolarisation des enfants de Payrignac à Gourdon : pour les maternelles 600 € par an et par enfant, pour les primaires 1.200 € par an et par enfant.

Zones défavorisées : Monsieur le Maire informe le Conseil de la révision des zones favorisées dites simples et qui devra être effective début 2018. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

PCS : Monsieur Patrick Routhieu rappelle à l'ensemble des membres du Conseil la réunion qui aura lieu le lundi 7 novembre à 20h30 en la salle du conseil et demande à ce que l'on convoque l'ensemble du personnel communal.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h.